

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morvillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

***Etaients présents :** MM ANDRIEU G, BAUDART R, BELIARD A, BERNARDIN J, BERQUIER V, BESNIER G, BIRON M, BIZET F, BLATIER JL, BOUCHART L, BOUS W, BOUTELEUX P, CAUX E, CHEVEUX M, COCU C, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, CREPIN JM, CRIGNON H, DANIEL C, DANIEL L, DE RYCKE D, DEFRANCE G, DES COURTILS P, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DUMONT J, DURAND D, DURAND J, ESTIENNE JP, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HUCLEUX J, INGLARD L, LARCHER J, LECUIR G, LEGUAY A, LEJEUNE S, LILIE JM, MABILLOTTE R, MAILLARD P, MERCIER JC, MOUILLARD C, PARIS J, PERIMONY P, PREVOST P, RETOURNE L, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN AERDE F, VANB DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.*

**** Etaients excusés :** LEBESGUE C, BINDER M, CAYRE M, CIRIER S, COUTARD S, DEGRY A, DUBUT M, JUMEL R, LEVASSEUR A, MONCEAU G, NANTIER JP et PEIGNE J.*

**** Pouvoirs :** Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mr WIART A, Mme BINDER M donne pouvoir à Mr BOUS W, Mme CAYRE M donne pouvoir à Mr FOUCARD G, Mr DEGRY A donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mr DUBUT M donne pouvoir à Mr BOUCHART L, Mr JUMEL R donne pouvoir à Mr DEVAMBEZ G, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BAUDART R, Mr MONCEAU G donne pouvoir à Mr LARCHER, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P et Mr PEIGNE J donne pouvoir à Mr COCU C.*

<i>Date de la convocation :</i>	<i>7 décembre 2017</i>	<i>Nombre de délégués en exercice :</i>	<i>115</i>
<i>Date d'affichage :</i>	<i>7 décembre 2017</i>	<i>Nombre de délégués présents :</i>	<i>68</i>
		<i>Nombre de pouvoirs :</i>	<i>10</i>
		<i>Nombre de votants :</i>	<i>78</i>

PREAMBULE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : INTERVENTION DE MR JACQUES LARCHER, MAIRE DE GRANDVILLIERS

Mr DOR souhaite préalablement la bienvenue à Mr GORENFLOS, nouveau Maire de Rothois, qui succède à Mr Daniel BISSCHOP. Il laisse ensuite la parole à Mr LARCHER.

Mr LARCHER : « Je vais me mettre devant pour voir un peu tout le monde... Alors, pourquoi ai-je demandé la parole ce soir ? Pas pour embêter le monde mais pour essayer de faire bouger un peu les choses. Néanmoins, il y a un premier point que je voudrais éclaircir parce qu'il se raconte des choses qui ne me conviennent pas dans la nature... C'est au sujet du terrain de foot de Grandvilliers... J'en dis un mot, ce que j'en pense et après c'est fini, je ne veux plus en entendre parler... Lors d'une réunion de Bureau, tout le

monde était là, enfin moi j'étais présent, Jean-Louis me dit en fin de réunion, qu'il n'était pas d'accord sur la convocation, l'invitation que j'ai faite parce qu'il n'était pas dessus, en me disant qu'il avait signé le Contrat de Ruralité et que grâce à la CCPV, j'avais pu avoir des aides... Voilà... Je ne suis pas d'accord avec lui, je le lui dis, mais c'est tout, cela n'a pas été plus loin que ça... Par contre, où j'ai été désagréablement surpris, c'est qu'il a demandé à la Préfecture de m'envoyer un mot pour me dire que je devais lui laisser la parole... Voilà, c'est que j'ai fait, ça n'a pas posé de problème, on n'en parle plus... J'avais dit dans mon discours quand même que le terrain de foot de Grandvilliers avait eu une aide de 114 000 € de l'Etat grâce au Contrat signé par Jean-Louis DOR, le Président de la CCPV... je l'avais dit avant, sans problèmes... donc voilà... Maintenant, je ne voudrais plus qu'on en parle sauf pour une chose... On raconte dans la nature que si je n'avais pas eu l'aide du Contrat de Ruralité, je n'aurais pas fait le terrain de foot ? Ce n'est pas vrai du tout, parce que quand on a fait notre budget, on avait compté les subventions qu'à 50%, donc il manquait des subventions : on est à 58 aujourd'hui, quand tout sera versé. Donc si vous voulez, Grandvilliers a emprunté 400 000 €, il aurait emprunté 500 000 euros, cela ne changeait rien pour la commune de Grandvilliers, dans la mesure où aujourd'hui on n'est même pas à 150 € de capital à rembourser par habitant... Et que la moyenne de la strate est à plus de 500... Donc voilà... Maintenant je dis ça, je n'en parle plus et je ne veux plus en entendre parler, mais tout le monde a entendu la même chose, enfin tous ceux qui sont ici.

Ensuite, aborder d'autres points, je voudrais rappeler que les communes, donc les maires, et leurs conseils, décident de ce qu'ils souhaitent chez eux pour leurs habitants. La commune a gardé toutes ses compétences, je dis bien toutes, et c'est elle qui décide de ce que la com' de com' peut faire, nous ne sommes pas les soldats du Président ou des Vice-Présidents ; c'est nous qui devons proposer au Président, aux Vice-Présidents... ça sera validé après par le Bureau, mais c'est nous qui devons donner des propositions et faire que cela bouge derrière... Il y a une grande nécessité, à mon avis, de débattre réellement des projets que la com de com doit mener pour notre compte... Ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui... Je n'en veux à personne, c'est comme ça, c'est un constat, voilà, c'est à nous de faire des efforts aussi, tous ; moi j'ai toujours voté pour tout ce qui a été proposé ! Aujourd'hui je me pose des questions dans la mesure où en plus il y a beaucoup de monde qui ne vient pas aux réunions. Moi, je pense, et on l'avait dit, on en avait discuté en 2014, avant les précédentes élections, qu'il fallait qu'on mette en place un fonds de concours pour les communes, il me semble utile à condition de définir ensemble les projets qui pourraient être aidés, ce n'est pas le Bureau de la CCPV qui doit valider les projets, c'est la Communauté de Communes qui doit les valider et c'est la Communauté de Communes qui doit choisir, c'est-à-dire quand je dis la com' de com', c'est nous tous, on doit choisir les projets que l'on peut aider... Le Contrat de Ruralité a été fait rapidement sans grands débats, je pose la question, j'ai 4 questions à poser sur des choses qui sont faites, et qui, à mon avis, posent problème... C'est fait, on ne va non plus revenir derrière... Je pose la question : est-ce que financer une MAM est d'intérêt communautaire ou 100% communautaire ? Est-ce qu'un dossier « Abeilles » est utile à la com' de com' ? Est-ce normal de financer à 100% une aire d'accueil de camping-cars alors qu'une autre a été faite et n'a reçu aucun centime ? Etait-il normal de refuser une aide pour Grandvilliers pour les cartes d'identité ? Est-ce normal que TRINOVAL nous impose des bacs à papier sans qu'il y ait eu débat chez nous ? Et tout, et tout... Le tout, sauf Grandvilliers, ce n'est pas acceptable... Il faut que vous sachiez tous, que Grandvilliers a perdu en 6 ans 740 000 €, ça c'est le FNGIR, on redonne 90 000 € tous les ans à l'Etat, plus la baisse des DGF, 740 000 € en 6 ans... Et le budget de fonctionnement de Grandvilliers est de 1 million 800 000 euros, aujourd'hui on en arrive, économies faites, à ne pas remplacer le personnel qui s'en va, mais je pense que je ne suis pas le seul comme ça... C'est pour cela d'ailleurs que je demande un débat clair pour les dotations aux communes, et que nous soyons d'accord pour avancer ensemble. J'ajouterais que les aides demandées par les communes aux départements, à la Région, à l'Etat, puissent être listées à la com' de com' et que le Président assure la défense de ces dossiers auprès des responsables des collectivités avec un compte-rendu devant tout le monde... Je n'en ai plus pour longtemps, ne vous inquiétez pas... Revenons à la com' de com' où il y a de moins en moins de présents, pourquoi ? A mon avis, de ce que j'entends dans la nature, des projets qui ne sont pas suffisamment débattus ici, il y a trop d'études qui sont non validées ou mal expliquées, dossiers pas présentés suffisamment tôt afin que chacun puisse en prendre pleinement connaissance, c'est une observation, après c'est à nous de nous organiser pour faire mieux que ce que l'on fait aujourd'hui. Il y a une méconnaissance profonde du coût des actions mis en place ou des compétences qui existent depuis plusieurs années, les piscines, quel est leur devenir ? Le nombre de clients est à la baisse, où est-ce qu'on en est, quelle est l'évolution des coûts en détail ? La même chose pour les centres d'accueil des enfants, comparés les uns aux autres, à faire, le coût réel de chacun, c'est important, le coût des déchetteries, le coût des activités des centres sociaux... En fait, personnellement, mais ce n'est pas moi qui en décide c'est le Conseil Communautaire, je pense que nous devons faire une pause dans les projets, faire le point des coûts pour faire des économies et dégager de l'autofinancement, donc possibilité de mettre en place des fonds de concours.

Un mot sur ce qui nous a été envoyé cette semaine, le budget que l'on doit voter tout à l'heure... Il y a en haut de la page 28, une phrase qui m'a fait bondir, j'espère que vous l'avez tous lu (ce document)... qu'il allait

manquer 550 000 € en fonctionnement et 950 000 € en investissement ! Quand j'ai vu cette phrase je me suis inquiété, je pense que c'est la même chose pour vous tous... » .

Mr ADDE explique qu'il s'agit des montants initiaux issus des travaux des commissions ou d'impératifs budgétaires à respecter. Suite à cela, un tri et un arbitrage sont réalisés par **le DGS** entre les affectations obligatoires et les affectations non obligatoires ou non prioritaires, voire qui sont sujettes à des reports possibles dans le temps... Ensuite, un équilibre budgétaire est présenté et validé par la gouvernance. La remarque de **Mr LARCHER** intervient donc sur un volume brut situé avant cet arbitrage proposé par **le DGS** et mis en forme par les services financiers.

Mr LARCHER poursuit : « Philippe tu ne me laisses pas terminer, ce n'est pas une critique, c'est ce qu'il y a sur la feuille, la première ligne c'est ça... Et derrière, je redis, derrière sur la même page il y a les désinscriptions qui ont été faites de façon à présenter un budget équilibré, d'accord ? Maintenant, je dis, quand même que le tableau qu'il y a en bas de la page 28, je ne suis pas un spécialiste de l'économie, ni de la comptabilité, mais j'ai du mal à comprendre ce que cela veut dire.... Ce tableau-là, la désinscription... J'ai du mal à comprendre ce que cela veut dire, si je fais les totaux, ça me pose problème, voilà c'est tout... Après c'est une observation, j'accuse personne, voilà, cela a été fait comme ça, c'est à nous de regarder un petit peu ce qui se passe... Je vais arrêter là, ce soir nous devons voter le BP qui sera revu l'année prochaine, après le CA lors de la DM1 [NDLR : le Budget Supplémentaire], si je ne me trompe pas... D'ici là, moi je demande Monsieur le Président, Jean-Louis, qu'il y ait une présentation détaillée, précise du CA 2017, je pense que de toutes les façons on aura, mais avec beaucoup plus de détails et avec une évolution depuis plusieurs années... pour que l'on voit où l'on va et que l'on regarde ce qu'on peut changer ou modifier, pour les années futures.... L'objectif c'est que chacun, tout le monde puisse y voir clair et puis après on décidera de ce que l'on fait... Je pense qu'il devrait y avoir pas mal de personnes qui seront d'accord avec moi... Mais il y a une nécessité oui de dématérialiser les documents que l'on reçoit, encore faut-il, et là je demande aussi un transfert de secrétariat, que l'on fasse des efforts pour que ce soit lisible, lisible sur l'ordinateur aujourd'hui, il y a pleins de tableaux qu'on a reçu qui sont illisibles, il faut aller les photocopier, les tirer, pour les agrandir pour pouvoir les lire, et vous ne pouvez pas me dire que ce n'est pas vrai puisque c'est quand même le cas de tous, je n'attaque personne, je veux seulement que le Président, les Vice-Présidents accompagnés des collaborateurs de la CCPV, fassent dans les 6 prochains mois ce qu'il faut pour redonner une constance et une bonne image de la com' de com', de façon à avancer : j'en arrêteraï là, pas de langue de bois, nous avons des idées à débattre, nous avons des idées à valider, et mettre en place dans l'intérêt de tout le monde, et nous n'allons surtout pas refaire ce qui se fait déjà à l'extérieur, voilà, merci de votre intention... » .

Mr DOR répond qu'il a noté un certain nombre de choses et rappelle que les fêtes de Noël sont une période propice à la fraternité, plutôt qu'à la guerre. Il indique qu'il a bien retenu que les ressentiments de **Mr LARCHER** envers la Communauté de Communes ; reste l'affaire du stade synthétique. Il rappelle qu'il a défendu ce projet en dépit même de l'avis défavorable des membres de la commission. Il avoue sa surprise de voir que la Communauté de Communes n'apparaissait pas sur le carton d'invitation à l'inauguration du stade et précise qu'il n'apprécie pas que l'on traite la CCPV par le mépris : « Maintenant, il y a une chose, Jacques, depuis 2001, je participe effectivement au fonctionnement de cette collectivité. Je le dis, j'ai toujours été très soucieux de suivre chacun des sujets abordés... Moi, je peux faire apparaître une chose, et on se connaît depuis longtemps, tu as une vision un peu égocentrique de la Communauté de Communes, c'est à dire que quelque part, tout doit se rapporter sur Grandvilliers... Mais enfin, Grandvilliers n'est pas la convergence de toutes nos attentions et le budget de la Communauté de Communes n'est pas la barrière d'ajustements du budget de Grandvilliers. Alors, il est vrai que la loi NOTRe nous fait beaucoup de mal et qu'elle a opposé la commune à l'intercommunalité dans bien des cas, mais la loi est la loi... Aujourd'hui se tient la Conférence Nationale des Territoires à Cahors, et il semblerait que le gouvernement soit en train de faire un peu marche arrière et propose aux communautés de communes de concevoir elles-mêmes leur propre modèle... Je dis bravo, banco ! Profitons de cette opportunité-là ! Ce que je vous propose, c'est que, courant janvier ou février, on réunisse une Conférence des Maires « élargie » aux conseillers communautaires afin de concevoir ensemble le modèle que nous trouverions le plus adapté au fonctionnement de la CCPV... » .

Mr BAUDART estime qu'on a l'impression d'assister à une guerre des chefs ou à une guerre d'égos. Il avoue son désaccord sur la forme du Conseil Communautaire, rappelant que les conseillers communautaires de Grandvilliers n'ont pas assisté aux deux derniers conseils communautaires et qu'aujourd'hui, les présents donne priorité à un absent : « Moi ce soir, je suis venu pour voter le budget, que je ne vais peut-être pas voter d'ailleurs, parce que je suis en colère ! On donne priorité à ceux qui n'étaient pas là ! C'est intéressant ce que tu as dit, Jacques, mais moi j'aurais préféré qu'on parle d'abord du budget et que ton intervention passe ensuite dans les questions diverses... Je trouve que ce n'est pas une priorité, on lui met le tapis rouge, on ne l'a pas vu depuis trois réunions, il arrive, il a changé d'avis, il est de bonne humeur, on l'écoute, moi, je ne suis pas d'accord ! » .

Mr DOR demande s'il y a d'autres interventions ?

Mr MAILLARD explique que dans les petits villages, il y a de grosses inquiétudes, et que les gens ont un ressenti de validation, une sorte d'enregistrement des sujets proposés. Il estime que le Président et les Vice-Présidents doivent en tenir compte et doivent donner l'envie aux conseillers communautaires de revenir assister aux réunions.

Mr DOR consent que le Conseil Communautaire est bien souvent une « chambre d'enregistrement » et rappelle que le travail est effectué au niveau des commissions, mais qu'il n'y a jamais grand monde qui assiste à ces dernières.

Mme BERQUIER indique qu'elle vient en commission, lorsqu'elle le peut, mais qu'elle a l'impression que tout est déjà décidé et que la commission n'a juste qu'à valider ou pas...

Mr DOR répond qu'il s'agit du travail des Vice-Présidents qui arrivent avec une solution, mais qu'il faut savoir proposer une ou deux solutions pour en retenir une.

Mr GILLES indique qu'il ne dit plus rien depuis un certain temps et que son problème était qu'il prenait souvent la parole parce qu'il ne comprenait pas les sujets. Cependant, certains de ses collègues le remercient de poser les questions parce qu'ils n'osent pas le faire.

Mr DOR estime qu'il faut libérer la parole : « En tout cas, tout ce que vous avez dit aujourd'hui est enregistré dans le marbre et cela sera transcrit dans le compte-rendu... Alors il n'y a que l'engagement que l'on peut prendre de tenir compte de vos remarques... ».

Mr GILLES explique qu'ils n'étaient que trois élus à une dernière commission et demande si l'on doit continuer comme ça encore pendant trois ans ou s'il faut essayer de voir ce qui ne va pas ?

Mme BIRON ajoute qu'avec la PRADET, le PETR... les élus sont noyés !... C'est trop technique...

Mr DOR répond qu'effectivement, ce sont des schémas régionaux compliqués à comprendre.

Mr GILLES indique qu'avec plus d'explications, cela serait peut-être moins compliqué.

Mr COUROUBLE estime que l'on ne peut pas reprocher à ceux qui ont préparé des décisions, d'amener un travail « mâché ». Il précise qu'à la Communauté de Communes, il y a de bons conseillers techniques qui présentent des dossiers bien ficelés et qu'il n'y pas lieu de se plaindre de ne pas être informé. Il ajoute une seconde remarque concernant les élus qui viennent ou ne viennent pas assister aux réunions et rappelle que le Conseil Communautaire n'est pas un « déjeuner sur l'herbe », mais du travail et que les élus ont une certaine responsabilité avec un possible retour aux conseillers municipaux.

Mr MABILLOTTE s'adresse à **Mr LARCHER**, lui rappelant que Grandvilliers avait de l'argent pour faire son aire de camping-cars, contrairement à Songeons qui a dû attendre la Communauté de Communes pour pouvoir installer la sienne.

Mr TRANCART demande si l'aire de camping-cars est une compétence tourisme ou s'il s'agit d'une compétence communale ? Il ajoute que si c'est une compétence de la CCPV, est-ce cette dernière qui doit financer, et demande pourquoi Grandvilliers l'a faite elle-même ?

Mr DOR rappelle que cela a déjà fait l'objet d'un débat...

Mr VERBEKE répond que l'on parle bien de compétence tourisme et que l'aire de camping-cars est juste un outil : « Et c'est typiquement un projet communautaire puisqu'aller installer une aire de camping-cars à côté d'un des plus beaux villages de France, si ce n'est pas d'intérêt communautaire pour l'ensemble de notre territoire, il faut se poser les bonnes questions ! ».

Mr DOR rappelle que le travail a été fait également en commission et que le caractère touristique de Grandvilliers n'a pas été retenu, privilégiant plutôt un caractère économique, raison pour laquelle il n'a pas été inscrit au programme.

Mr PERIMONY répond à **Mr LARCHER** concernant la MAM de Blargies et précise qu'il y a un besoin par rapport à la solidarité de toutes les populations vis-à-vis des jeunes parents qui travaillent et qui ont de grandes difficultés pour faire garder leurs enfants. Il répond ensuite à la question du dossier « abeilles », évoquant le fait que cela permettra de faire connaître le Musée d'Hétomesnil. Il indique que les décisions sur le TEPcv se font un peu en marche forcée.

Mr BOUS estime que le problème de la CCPV réside dans le fonctionnement trop important, que l'on ne peut pas dégager de crédits pour l'investissement et qu'il y a un problème de personnels à la CCPV...

OUVERTURE DE SEANCE

❖ **Approbation unanime du compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2017 :**

❖ **Désignation de deux secrétaires de séance :**

Pour la réunion de ce jour, sont désignés.....Mr François DUMARS ;
.....Mr Jacques LARCHER.

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

Monsieur le Directeur Général des Services a commenté le projet de DM3 à la Commission du Budget et au Bureau Communautaire, réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30, pour examiner les propositions de modifications budgétaires (Décision Modificative n°3 au Budget 2017) en fonction des besoins recensés dans les différents services.

La Commission du Budget et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable, conforme et unanime.

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à inscrire les crédits inscrits dans la Décision Modificative n°3 au Budget Communautaire 2017 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DM3), ainsi que dans les Budgets Annexes (Assainissement et ZCA), ci-joints.**

2. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE 2017 DES ZONES COMMUNAUTAIRES D'ACTIVITES.

Le Budget Annexe des Zones d'Activités présente actuellement un déficit financier, suite :

- aux viabilisations de parcelles de Feuquières non encore vendues à ce jour ;
- aux équilibres des opérations d'aménagement des zones (bâtiments locatifs) qui ne seront effectifs qu'à terme des baux ;

De ce fait, lors du vote du Budget Primitif 2017, une subvention d'un montant de 97 666,93 € a été délibérée le 29 mai dernier afin d'équilibrer le budget annexe des zones. Suite à une simulation des dépenses et recettes au 27 novembre 2017, il s'avère qu'une subvention complémentaire d'un montant d'environ **7 000 €** est nécessaire afin d'équilibrer le budget (la subvention totale ne pourra dépasser 104 666,93 €).

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime, de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à modifier et à verser la subvention complémentaire de 7 000 € permettant l'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe des Zones Communautaires d'Activités, estimée à 104 666,93 € (la subvention d'équilibre ne pourra pas dépasser les 104 666,93 € indiqués).**

3. BUDGET PRIMITIF 2018.

Le Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte a été préparé suivant le Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu en séance le 16 novembre 2017.

Au jour de l'édition de cette délibération, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'est pas encore connue, et est prise en compte à hauteur de 100 000 € pour l'élaboration du Budget 2018.

Il manque également le montant 2018 du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il appartient aux élus de voter les budgets (Budget Principal, Budget Annexe Assainissement, Budget Annexe des Zones d'Activités) par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations la section d'investissement. Les Budgets sont joints à cette délibération.

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime, de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr ADDE présente et commente le rapport de présentation du Budget Primitif 2018. Ensuite, les Vice-Présidents présentent tour à tour le travail effectué dans chacune de leurs commissions.

Concernant la commission Culture / Tourisme et Communication, Mr LARCHER demande s'il est possible de connaître l'endroit où se trouvent les sentiers et demande également ce qu'il en est du financement prévu pour le train touristique ?

Mr VERBEKE répond que concernant les sentiers, l'un se situe sur Sommereux en rapport avec la Commanderie, et deux autres plus du côté de Marseille-en-Beauvaisis. Il avoue avoir oublié le quatrième. Concernant le train touristique, il précise qu'actuellement on ne sait pas si Crèvecoeur-le-Grand participera au financement, mais rappelle qu'il s'agit d'une démarche interterritoriale et que c'est une belle opportunité.

Mr DEVAMBEZ ajoute que MTVS a reçu l'accord pour poser la voie jusqu'à Rotangy.

Mr COUROUBLE évoque encore une fois le problème de la distribution de la Lettre de la Picardie Verte.

Mr VERBEKE répond que la CCPV y réfléchit pour pouvoir apporter une solution.

Concernant la commission Déchets, Mr LARCHER avoue son inquiétude par rapport aux habitants qui devront amener du papier aux bornes. Il précise qu'il a appris que des communes quittaient TRINOVAL et que cela peut jouer sur les charges fixes.

Mr DOR répond que si la CCPV n'avait plus d'intérêt à rester à TRINOVAL, elle proposerait un autre choix.

Mr DURAND ajoute que le coût est moindre de rester à TRINOVAL, plutôt que de rejoindre le syndicat SMDO.

Concernant la commission Affaires Sociales et Petite Enfance, **Mr DEVAMBEZ** demande quand débiteront les travaux du centre social de Marseille-en-Beauvaisis de façon à ce qu'il puisse accueillir de son côté les services administratifs du CSR.

Mme CUVELIER répond que le dossier a été repris par l'ADTO et que l'on s'acheminerait vers des travaux qui débiteront en septembre.

Concernant la commission Eau / Assainissement / Développement Durable, **Mr MAILLARD** évoque les caméras thermiques et une éventuelle prestation de la part de la CCPV.

Mr PERIMONY répond qu'il n'est pas certain que la CCPV soit habilitée pour cela et qu'il faudrait éventuellement former un technicien agréé. Le problème des délibérations concernant les communes au sujet des véhicules est abordé par **Mr COUROUBLE** (sans prise de micro), auquel **Mr PERIMONY** répond qu'il fallait que les communes aient délibéré avant le 31 décembre. **Mr DANIEL** demande si cela veut dire que les communes doivent prendre une délibération avant le 31 décembre pour dire que le maire était autorisé à signer l'avenant ? **Mr PERIMONY** répond que cela est préconisé par la DDT.

Concernant la commission Bâtiments Communautaires et Sports, **Mme DANIEL** demande s'il est possible de revenir sur la ligne de la salle des sports de Grandvilliers ?

Mr BERNARDIN répond qu'il n'y a pas de salle des sports communautaire à Grandvilliers. Il y a une participation qui était prévue chaque année de 25 000 € et qui sera soumise en DM1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VOTE :

- **les Budgets Primitifs de la Communauté de Communes de la Picardie Verte de l'année 2018 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes « Assainissement » et « Zones Communautaires d'Activités ».**

4. AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS, DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS A PARTIR DE 2018.

Les dotations budgétaires des collectivités territoriales affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiements relatifs notamment aux dépenses à caractère pluriannuel, ceci permettant de mieux cerner les besoins de financement sur plusieurs exercices. L'autorisation de programme est constituée d'une répartition prévisionnelle par exercice de crédits de paiements. En effet, les crédits de paiements votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatés pendant l'année.

Depuis le Budget 2009, suite à l'arrivée et à la demande de Mr Philippe ADDE (alors nouveau Directeur Général des Services), et afin de parvenir à une meilleure lisibilité opérationnelle et financière, la Communauté de Communes de la Picardie Verte met en place des autorisations de programmes / crédits de paiements permettant une meilleure gestion budgétaire pour les services financiers et un lissage adapté aux possibilités annuelles de la CCPV. Les autorisations de programmes sont présentées en annexe.

A partir de 2014, il a été décidé de détailler également les autorisations d'engagements.

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime, de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à prévoir les Autorisations d'Engagements, de Programmes et les Crédits de Paiements liés, ci-après annexés, pour l'année 2018 et suivantes.**

5. CANDIDATURE A L'AMI « GUIDE DU ROUTARD » 2019.

L'Association Nationale des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et des Pays (ANPP) vient de lancer un « Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Guide du Routard 2019 ». Le PETR du Pays de Bray (Normand) et la Communauté de Communes du Pays de Bray (Oise) ont décidé de s'associer pour déposer une candidature dans le cadre de cet AMI, pour l'édition d'un guide touristique valorisant le Pays de Bray géologique. Ce territoire « géographique » contenant une vingtaine de communes de la Picardie Verte (Vallée du Thérain), il a été proposé à la Communauté de Communes de la Picardie Verte de s'associer à ce projet. Une proposition similaire a été faite à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, également concernée pour partie.

Le PETR du Pays de Bray serait le chef de file de cette démarche, qui nécessitera la signature d'une convention entre les établissements publics volontaires.

Dans le cas où la candidature du groupement ainsi constitué serait retenue, le groupement devra contribuer aux frais d'impression de ce guide. Ces frais sont estimés à environ 50 000 € HT. Ces frais seront couverts pour partie : par des contributions d'annonceurs (selon la grille tarifaire, ci-jointe, proposée par le PETR du Pays de Bray, validée par la CCPB et qu'il convient de valider), et par des subventions FEADER (ce projet pouvant être considéré comme une action de coopération entre les dispositifs LEADER normand et picard). Le « reste à charge » sera réparti entre les établissements publics volontaires, selon une clé de répartition qui reste à définir (au prorata du nombre d'habitants ou du nombre de communes par exemple). La participation de la CCPV peut donc être estimée à environ 5 000 €.

Dans le cas où la candidature à l'AMI ne serait pas retenue, il n'y aurait aucun frais pour la CCPV.

Vu les avis favorables, conformes et unanimes de la Commission du Budget (pour la seule affectation financière supplémentaire) et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2017 par Décision Modificative (n°3) ;**
- **le Président à répondre à l'AMI « Guide du Routard 2019 » en partenariat avec le PETR du Pays de Bray Normand, la CCPB et la CAB si celle-ci se manifeste favorablement ;**
- **le Président à signer la convention de partenariat avec les territoires cités ci-dessus ;**

VALIDE :

- **la grille tarifaire de publicité ci-dessous pour les annonceurs potentiels :**

Pleine page couverture	115 x 190 mm	1800 € HT	2000 € TTC
Pleine page intérieure	111 x 190 mm	1400 € HT	1600 € TTC
Demi-page	80 X 100 mm	1000 € HT	1200 € TTC

AUTORISE :

- **le Président à solliciter les subventions dans le cadre de ce projet, notamment au titre de LEADER ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

6. PROJET CITEO : MODALITES FINANCIERES DE PARTENARIAT AVEC TRINOVAL.

Monsieur le Président rappelle qu'au titre d'un appel à projet CITEO, le comité de suivi a retenu, en date du 15 septembre 2017, la candidature commune TRINOVAL / CCPV sur la base d'une dotation financière plafonnée à 672 451 euros.

Au regard de la stabilité des tonnages en tri sélectif constaté depuis plusieurs années, ce projet a l'ambition d'accompagner les collectivités à augmenter le taux de recyclage des fibreux (emballages papiers et assimilés) par l'installation de points d'apports volontaires dans chaque commune.

Cette nouvelle organisation donnera lieu à un changement du schéma territorial de la collecte des déchets. Le volume de papiers dégagés des bacs de tri sélectif permettra de préparer la généralisation de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques d'ici à 2022, prévue dans la loi de transition énergétique.

Cette opération, financée à hauteur de 75% du montant des dépenses HT éligibles, fera l'objet d'un conventionnement avec le syndicat mixte TRINOVAL. La convention bipartite, en cours de rédaction, portera sur les modalités et la répartition financière calculée au prorata de la population.

La part communautaire est évaluée à 28 000 € en fonctionnement et 137 000 € en investissement.

Considérant les avis favorables, conformes et unanimes, de la Commission du Budget (seule affectation financière) et du Bureau Communautaire, réunis conjointement le 4 décembre 2017 à 18h30,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire, les inscriptions financières ne figurant pas au BP 2017, et sachant que l'engagement financier doit précéder l'engagement juridique.

Mr COUROUBLE évoque le problème du ramassage des plastiques où l'on s'aperçoit qu'on ne sait pas trop quoi mettre dans la poubelle. Il cite la phrase « au regard de la stabilité des tonnages en tri sélectif » et demande s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle ? Est-ce qu'il faut s'inquiéter qu'ils n'augmentent pas ou est-ce qu'au contraire, on se réjouit qu'ils ne diminuent pas ? Il estime que les fibreux sont une autre source de tri qui a pour conséquence d'éduquer encore plus les riverains à trier, ce qui n'est pas gagné...

Mr DOR estime que l'interrogation de **Mr COUROUBLE** est tout à fait légitime, et la réponse est plus philosophique : « C'est vrai qu'il y a quand même un aspect économique, aujourd'hui on a une plateforme de tri qui est dimensionnée pour un certain tonnage ; et le travail effectué par TRINOVAL, c'est d'essayer d'optimiser au maximum, en fonction des collectes, cette plateforme... ».

Mr TRANCART rappelle qu'il y a eu une Conférence des Maires à TRINOVAL il y a quelques temps et souligne que les élus de la Picardie Verte ont brillé par leur absence... Il indique que ce jour-là, il y avait de quoi s'inquiéter parce que la réalité, c'est la population derrière ce centre de tri, et même ce centre d'enfouissement... puisque en France actuellement les centres d'enfouissement sont en train de devenir des colosses pour encore diminuer les coûts de fonctionnement et la question qu'il faut se poser pour TRINOVAL est combien de temps TRINOVAL va tenir avec sa faible population de moins de 100 000 habitants ? Selon lui, même s'il y avait 10 000 tonnes de plus à Thieulloy-l'Abbaye, cela changerait complètement les coûts...

Mr DOR ajoute que l'ADEME a décidé à partir de janvier 2020 d'interdire l'enfouissement, ce qui est un couperet pour ce qui concerne la CCPV...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer toutes les pièces et documents afférents au projet CITEO.**

7. CREATION OFFICIELLE D'UNE ZONE COMMUNAUTAIRE D'ACTIVITES SUR LA COMMUNE DE SONGEONS AU LIEU-DIT « LES VIGNES ».

Lors de sa séance du 23 mars 2017, le Conseil Communautaire n'avait validé que le principe de création d'une Zone Communautaire d'Activités sur la commune de Songeons, au lieu-dit « Les Vignes » (prolongement Est du bourg, encadré par la RD930 au Nord et la RD133 au Sud), d'où la nécessité de ce rapport définitif. La zone s'étend sur 17ha92 au total, mais 7ha22 sont protégés par le Plan Local d'Urbanisme pour des motifs paysagers. La commune de Songeons a la maîtrise foncière de deux parcelles pour une superficie totale de 8ha91.

En 2013, le Cabinet Henry & Associés a réalisé une étude de faisabilité en vue de la création d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE) sur ces parcelles.

Au regard, d'une part, de la loi NOTRe du 7 août 2015 transférant au 1^{er} janvier 2017 la compétence obligatoire relative aux Zones d'Activités Economiques (ZAE) aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, et, d'autre part, du projet de reconstruction-extension de l'EHPAD Résidence Le Château présenté par l'Association Temps de Vie à l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (autorisé par arrêté du 15 septembre 2017), il semble nécessaire de poursuivre l'initiative menée par la commune de Songeons.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de transfert des Zones d'Activités Economiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte relatif au développement économique,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Picardie Verte approuvé le 20 mars 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Songeons approuvé le 19 février 2014,

Vu l'arrêté conjoint relatif au renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Résidence Le Château à Songeons géré par l'Association Temps de Vie du 15 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPV du 23 mars 2017 validant le principe de création d'une Zone Communautaire d'Activités sur la commune de Songeons au lieu-dit « Les Vignes »,

Considérant la demande d'avis domanial effectuée le 20 avril 2017 auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, pour estimer la valeur vénale des terres agricoles situées au lieu-dit « Les Vignes » (estimées à 120 000 € le 3 février 2009),

Considérant l'étude de développement des ZCA, inscrite au Contrat de Ruralité,

Considérant les ZAE comme facteur du développement des entreprises et créatrices d'emplois,

Considérant l'intérêt stratégique pour la Communauté de Communes de la Picardie Verte de créer une Zone d'Activités Economiques sur la commune de Songeons,

Considérant l'avis favorable, conforme et unanime, du Bureau Communautaire en date du 4 décembre 2017,

Considérant l'attente de la délibération du Conseil Municipal de Songeons,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Mr DUMARS indique qu'avant même que la question de la gratuité soit posée, la commune de Songeons a accepté la gratuité de ce transfert en émettant quand même quelques conditions. Il rappelle que cette zone a été achetée à un moment où la Communauté de Communes avait renoncé à l'acheter. Il précise que la commune est très contente de la re-céder gratuitement à la Communauté de Communes pour un beau projet, dont il espère qu'il se déroulera dans des temps raisonnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- **définitivement et juridiquement la création d'une Zone Communautaire d'Activités sur la commune de Songeons au lieu-dit « Les Vignes » ;**

AUTORISE :

- **le Président à faire confirmer par la commune de Songeons les modalités financières de transfert de propriété des terrains, en l'occurrence la cession gracieuse de ceux-ci ;**
- **le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la création de la ZCA de Songeons, et de définir particulièrement la double procédure des prix de revente des terrains aux entreprises et/ou le prix des loyers en location des Bâtiments Industriels Locatifs (BIL) à construire, avec l'étude d'un emprunt pour le prochain BS 2018, et de confirmer et conforter l'engagement financier initial (dont l'étude de diagnostic et de développement des ZCA inscrite au Contrat de Ruralité 2017 à hauteur de 120 000 €) :**
 - **l'étude de développement citée plus haut permettra d'affiner ces dimensions financières et budgétaires, d'ici au BS 2018 ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

8. DEMANDE D'INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAMSON-LA-POTERIE.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Samson-la-Poterie s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en date du 3 juillet 2017.

Il informe que la commune a, par courrier en date du 29 juillet 2017, émis la demande d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur son territoire.

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2017, la commune a confirmé sa demande et s'engage à prendre en charge par fonds de concours 50% du montant du coût de la procédure d'instauration.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et actant le transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale »

à la CCPV, celle-ci est désormais compétente pour l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur le territoire intercommunal.

Les crédits relatifs à ce projet sont prévus en Décision Modificative n°3 au Budget 2017.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire, en date du 4 décembre 2017,

Monsieur le Président sollicite la décision du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- ***le Président à lancer la consultation relative à ce marché de prestation intellectuelle et à signer le marché avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant ;***
- ***le Président à signer tous les documents afférents à ce marché ;***
- ***le Président à solliciter le fonds de concours auprès de la commune de Saint-Samson-la-Poterie ;***
- ***le Président à signer tout document relatif à cette opération.***

9. ORGANISATION D'UN SALON DE LA RENOVATION DE L'HABITAT ANCIEN EN MILIEU RURAL EN SEPTEMBRE 2018.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une Plateforme de la Rénovation Énergétique de l'Habitat est en place en Picardie Verte depuis octobre 2016, grâce aux fonds de la Région et de l'ADEME (70% d'aides pour 3 ans).

Son rôle est d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation (thermographie aérienne, orientations vers les structures de conseils techniques, information sur les aides existantes, etc.), tout autant que d'aider les professionnels du secteur dans l'exercice de leurs activités (labellisation RGE, information sur les aides existantes, etc.). Un agent est présent à temps complet pour l'animation de cette plateforme.

Afin de favoriser encore davantage les rénovations énergétiques en Picardie Verte, l'idée d'organiser un grand événement public a été émise : un salon de la rénovation du bâti ancien, axé sur la rénovation des logements, la connaissance des techniques et des solutions existantes, le développement des énergies renouvelables. Ce salon viserait à faire connaître aux professionnels du secteur et au grand public, pendant 2 jours (du 28 au 29 septembre 2018) des matériels, matériaux innovants ou efficaces, par le biais de stands et de conférences.

Les frais liés à ce salon sont couverts par l'achat de stands, par les professionnels qui viendraient exposer, sachant que les dépenses et recettes sont inscrites au BP 2018.

Monsieur le Président sollicite la décision du Bureau Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- ***l'organisation de ce Salon « Rénov'Moi » en septembre 2018 ; et le principe de l'équilibre financier entre les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation et les recettes équivalentes, provenant de la vente des emplacements des exposants ;***

AUTORISE :

- **le Président à signer tout document en lien avec cette opération ;**
- **le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

10. QUESTIONS DIVERSES ET « TOUR DE TABLE ».

- ✓ **Mr DOR** précise que les Vœux Communautaires auront lieu le 18 janvier 2018 à 19h00 à Feuquières, que le prochain Bureau Communautaire se tiendra le 15 janvier 2018 à 18h30 à la Cité des Métiers (qui permettra aux élus de connaître les lieux) et le Conseil Communautaire se déroulera le jeudi 25 janvier 2018 à 18h00 avec une intervention à définir, ainsi que le lieu [NDLR : Salle des Fêtes de Saint-Omer-en-Chaussée].

Le Président indique que deux communes ont été primées au Congrès des Maires de l'Oise et comme elles étaient empêchées, il a le plaisir de leur remettre les Mariannes du Civisme. Il rappelle que c'est un prix qui est attribué par la Fédération des Anciens Maires et des Anciens Adjointes au Maire pour les communes qui ont le plus fort taux de participation aux élections (présidentielles et parlementaires). La commune primée avec une population entre 300 et 500 habitants est SARNOIS et pour les communes de moins de 100 habitants, il s'agit de VROCOURT.

L'Ordre du Jour étant épuisé, et le DGS n'ayant rien à ajouter au tour de table, le Président lève la séance à 21h00.